ACADÉMIE
inpi
2020

SE FORMER À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

inpi

“POUR QUE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SOIT L’AFFAIRE DE TOUS, L’ACADÉMIE INPI ACCOMPAGNE VOTRE MONTÉE EN COMPÉTENCE ET CELLE DE VOS COLLABORATEURS EN VOUS OFFRANT UNE GAMME VARIÉE DE FORMATIONS DE QUALITÉ.”

La loi Pacte, promulguée au printemps 2019, comporte des dispositions d’une portée significative dans le domaine de la propriété industrielle.
Afin d’accompagner les professionnels de la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre de ces dispositions, l’INPI a choisi de recentrer son offre de formation sur les procédures.

Dans cette optique, l’Académie INPI met en œuvre une offre de formation qui s’adresse prioritairement aux praticiens et futurs praticiens : juristes, ingénieurs, assistants de cabinet de conseil en propriété industrielle, chefs de service propriété industrielle, acteurs publics et privés du développement économique.

Parce que qualité, expertise et efficacité sont essentielles, l’INPI s’appuie sur ses formateurs internes (examinateurs marques / brevets / dessins et modèles, responsables des bases de données...) et sur des experts externes (conseils en propriété industrielle, avocats ou encore responsables PI de grandes entreprises). L’INPI met également à profit ses relations fortes avec les instances communautaires et internationales compétentes que sont l’OMPI, l’OEB ou encore l’EUIPO en organisant des formations sur les outils PI européens et internationaux.

Dans cette lignée, l’INPI met à disposition de ses clients et partenaires :

- des **outils de formation alternatifs** tels que les jeux pédagogiques, TimIN’PI et Objectif PI, facilitant la compréhension de la propriété intellectuelle et optimisant l’acquisition des connaissances ;
- les **partenariats**, qu’il tisse régulièrement afin de travailler en synergie avec les différents acteurs de la PI, comme récemment avec l’AFNIC ;
- son **réseau d’experts nationaux et internationaux** déployant un accompagnement personnalisé des PME.

Pour que la propriété intellectuelle soit l’affaire de tous, l’Académie INPI accompagne votre montée en compétence et celle de vos collaborateurs en vous offrant une gamme variée de formations de qualité, en phase avec les préoccupations de vos métiers.

Pascal Faure
Directeur général de l’INPI

ACADÉMIE INPI 2020

SOMMAIRE

Professionnels de la PI, formez-vous avec l'Académie INPI ! 06
Vous accompagnez des TPE, PME, ETI innovantes ? 07
L'Académie INPI vous accompagne dans la construction de vos parcours de formations ! 08
Comment suivre nos formations ? 09

10 CERTIFICATS

CAPI : Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle 10
CAB : Certificat d'Assistant Brevets 14
CAM : Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles 18
CAB, CAM, CAPI : Journées OPTIM' Actualiser et développer ensemble ses connaissances 22

24 DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Témoignages d'intervenants 25
Comprendre la propriété intellectuelle 26
Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise 27
Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche 28
Zoom sur : La propriété intellectuelle dans le domaine du numérique 29

30 PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Témoignages d'intervenants 31
Protéger le design par les dessins et modèles 32
Protéger les marques : Initiation 33
Protéger les marques : Perfectionnement 34
Zoom sur : Les procédures de la marque française 35
Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union européenne 36
Zoom sur : Les procédures de la marque internationale 37
Maîtriser les outils électroniques de dépôt de marque 38
Maîtriser les outils électroniques de dépôt de dessins et modèles 39
Zoom sur : Le nom de domaine de A à Z 40
Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur 41

42 PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Témoignages d'intervenants 43
Protéger les brevets : Initiation 44
Protéger les brevets : Perfectionnement 45
Zoom sur : Les procédures du brevet français 46
Zoom sur : Les procédures du brevet européen 47
Zoom sur : les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - initiation 48
Maîtriser les outils électroniques de dépôt de brevet 49

52 RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET

Témoignages d'intervenants 53
S'initier à l'utilisation des bases de données brevets 54
Établir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet 55
Établir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet 56
Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet 57

Des formations complémentaires mises en œuvre par l'IEEPI 50
Formations proposées par l'IEEPI en 2020 58
eFormations PI - Les enquêtes Propriété Intellectuelle *Serious Game* IEEPI de découverte de la PI 59
Planning des formations 2020 60
Conditions générales de vente 62

PROFESSIONNELS DE LA PI, FORMEZ-VOUS AVEC L'ACADÉMIE INPI !

POURQUOI
SE FORMER AVEC L'ACADÉMIE INPI ?

L'INPI est l'acteur majeur de la réglementation et des procédures en matière de propriété industrielle en France.
L'entrée en vigueur de la Loi Pacte apporte de nombreux changements en cette matière.
C'est pourquoi l'INPI recentre ses formations sur les procédures d'obtention des titres afin de répondre aux préoccupations de vos métiers.

À QUI S'ADRESSE L'OFFRE DE FORMATION DE L'ACADÉMIE INPI ?

À l'ensemble des professionnels de la propriété industrielle et aux acteurs économiques.

Toutes nos formations peuvent être adaptées et réalisées pour l'ensemble de vos collaborateurs au sein de votre entité.

DES FORMATIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS !

Vous souhaitez développer et faire reconnaître vos compétences en PI :

Optez pour nos certificats !

- CAPI : Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle
- CAB : Certificat d'Assistant Brevets
- CAM : Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles

Vous souhaitez vous initier, approfondir vos connaissances, vous spécialiser sur un domaine précis :

Optez pour nos formations courtes !

- Découvrir la propriété intellectuelle
- Protéger les marques et dessins et modèles en France et à l'étranger
- Protéger les brevets en France et à l'étranger
- Rechercher et analyser l'information brevet

DES FORMATEURS À LA POINTE DES PROCÉDURES !

Vous bénéficiez **d'intervenants experts en PI**, reconnus dans leurs différents domaines d'expertises.

Une équipe de plus de **100 formateurs**, formés aux méthodes pédagogiques modernes pour optimiser vos apprentissages.

VOUS ACCOMPAGNEZ DES TPE, PME, ETI INNOVANTES ?

OPTIMISEZ LE CONSEIL AUPRÈS DE VOS CLIENTS EN LEUR PROPOSANT DE SUIVRE UNE FORMATION-COACHING MASTER CLASS PI

L'INPI propose de développer les compétences en matière de stratégie de propriété intellectuelle des TPE, PME, ETI innovantes grâce à sa

MASTER CLASS PI : FORMATION AVEC COACHING INDIVIDUALISÉS EN ENTREPRISE

MASTER CLASS**PI**

À QUI S'ADRESSE LA MASTER CLASS PI ?

LES OBJECTIFS DE LA MASTER CLASS PI

AIDER LES ENTREPRISES À

… CONSTRUIRE
leur stratégie de dépôts de titres en France et à l'international.

… STRUCTURER
leur gestion de l'innovation et de la PI.

… OBTENIR
une vision PI à 360 degrés grâce à des intervenants experts et un diagnostic personnalisé.

En collaboration avec cnpi CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

CONTACT
masterclasspi@inpi.fr

L'ACADÉMIE INPI VOUS ACCOMPAGNE DANS LA CONSTRUCTION DE VOS PARCOURS DE FORMATIONS !

NOTRE PRIORITÉ : METTRE EN ŒUVRE NOTRE SAVOIR-FAIRE POUR RÉPONDRE À VOS ATTENTES…

GRÂCE À :

DES ESPACES PERSONNELS EN LIGNE

- **Espace client** pour effectuer vos inscriptions sur inpi.fr, rubrique formation, les suivre et en conserver un historique.
- **Espace apprenant** pour donner accès au stagiaire à l'ensemble des informations sur ses formations ainsi qu'à ses ressources pédagogiques (supports de formation, modules *e-learning*…).

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

- Pour **vous accompagner** en face à face, par téléphone ou par mail (academie@inpi.fr) dans la construction de vos parcours.
- Pour garantir l'efficacité de nos formations en assurant un **suivi qualité :** évaluation des acquis, questionnaires de satisfaction à chaud et à froid et évaluation du transfert en situation de travail.

LA TENUE DE NOS FORMATIONS AU SEIN DE L'INPI PRIVILÉGIE LES RENCONTRES AVEC NOS EXPERTS EN PI

L'INPI EST QUALIFIÉ OPQF* ET RÉFÉRENCÉ SUR LE DATADOCK**

*Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation

**Le Datadock est une base de données qui référence les organismes de formation et permet de vérifier si un organisme de formation respecte les critères de qualité imposés par le code du travail.

COMMENT SUIVRE NOS FORMATIONS ?

1 CHOISIR VOS FORMATIONS SUR INPI.FR

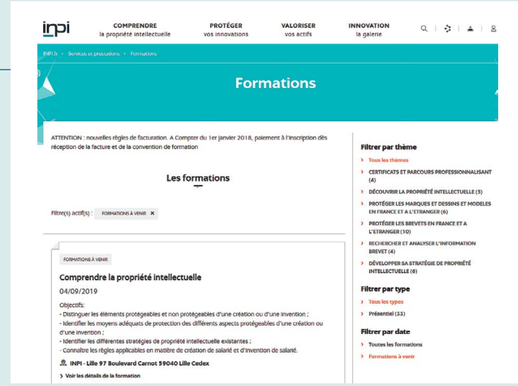

2 SE CONNECTER À VOTRE ESPACE CLIENT PERSONNALISÉ

- ✓ **Compléter le dossier d'inscription en ligne et procéder au paiement**
- ✓ **Retrouvez le suivi de vos demandes d'inscriptions**

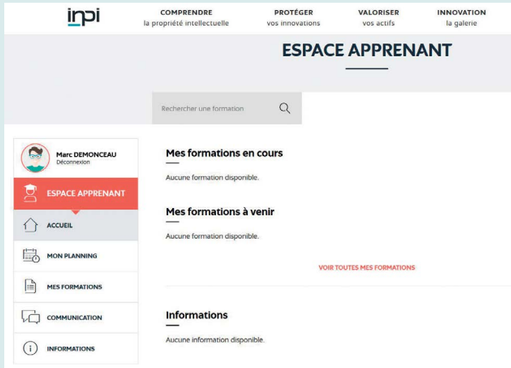

3 ACCÉDER À L'ESPACE PERSONNEL DE TRAVAIL EN LIGNE DÈS VALIDATION DE L'INSCRIPTION ET DU PAIEMENT

- ✓ **Retrouver toutes les informations utiles à la formation,**
- ✓ **Récupérer les supports de cours**
- ✓ **Échanger avec vos co-apprenants, avec vos formateurs, avec l'INPI**
- ✓ **Aller plus loin en :**

- accédant à des ressources de formation interactives ;
- approfondissant votre formation ;
- découvrant l'ensemble de l'offre de formation de l'INPI.

4 SE RENDRE SUR LE LIEU DE FORMATION

INPI Lille :
97 Boulevard Carnot, 59800 Lille.

Situé à 5 minutes à pied des gares.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE POUR VOUS :
academie@inpi.fr

CERTIFICAT

CAPI : CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

AVEC L'AVÈNEMENT DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, LA MAÎTRISE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST STRATÉGIQUE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DES COLLABORATIONS DE RECHERCHE PAR LES CHERCHEURS ET LES ENTREPRISES.

CYRILLE CHAPON
Directeur Marketing & Transfert, SATT Ouest Valorisation

Faire comprendre les fondamentaux de la propriété intellectuelle ainsi que son utilisation au quotidien en me basant sur mon expérience est motivant. L'expérience d'être formateur pour des professionnels débutants ou confirmés est aussi à double sens et toujours enrichissante. Les nombreuses questions et expériences diverses sont autant d'éléments pédagogiques pour le groupe.

BIEN INNOVER ET BIEN PROTÉGER NE SERVENT QUE PEU SI L'ON NÉGOCIE MAL L'EXPLOITATION DES DROITS QUI EN DÉCOULENT.

FABIRAMA NIANG
Conseil en Stratégie et Management de la Propriété intellectuelle (conseil, négociation, formation), Président, ONESEVERAL

Le motto de ONESEVERAL, « Partager l'expérience », explique à lui seul ma motivation à transmettre, en accompagnant ou en formant. La qualité de l'ingénierie de formation de l'INPI en fait pour moi un partenaire privilégié, avec un intérêt commun particulier sur la thématique des contrats.

CONNAÎTRE LES OUTILS DE PI ET SAVOIR LES UTILISER EST ESSENTIEL POUR DÉFENDRE VOS INNOVATIONS ET DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ.

PATRICIA MAUFROY
Ingénieur brevets, Responsable du service mécanique au département des Brevets de l'INPI

Formatrice pour l'Académie INPI depuis de nombreuses années, j'ai toujours autant de plaisir à partager mes connaissances sur la propriété industrielle, en particulier sur les brevets. J'adore faire découvrir cet univers très spécifique aux néophytes mais aussi traiter de manière plus approfondie des points de droit avec les plus expérimentés.

CAPI : CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CERTIFICAT INPI

PUBLIC

- Chargés de mission, chargés d'affaires, conseillers techniques, consultants, animateurs technologiques ou économiques.
- Partenaires du développement économique et technologique des entreprises et des centres de recherche, organismes consulaires… qui ont à accompagner la protection et la valorisation des innovations.

OBJECTIFS

- Connaître les outils de la propriété intellectuelle mobilisables pour gérer les besoins de votre structure, en liaison avec les spécialistes en propriété industrielle ;
- Maîtriser les bases juridiques vous permettant d'assurer un rôle d'aide à la décision et d'orientation vis-à-vis des créateurs d'entreprises, PME, services R&D, universités, chefs de laboratoires et chercheurs… ;
- Développer un rôle d'interface avec les experts en propriété intellectuelle.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété intellectuelle ou une expérience d'un an minimum dans la fonction.

INTERVENANTS

Spécialistes en propriété intellectuelle en entreprises.
Responsables de valorisation.
Conseils en propriété industrielle.
Avocats.
Consultants.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu.
Évaluation finale : épreuve écrite et orale.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « OPTIM'CAPI ».

DURÉE

18 journées (126h).

TARIF

5 400 euros nets.

DATES & LIEU

- Module 1 ..... 17-18/09/2020 • Lille
- Module 2 ..... 21-22-23/10/2020 • Lille
- Module 3 ..... 26-27/11/2020 • Lille
- Module 4 ..... 21-22/01/2021 • Lille
- Module 5 ..... 24-25-26/02/2021 • Lille
- Module 6 ..... 25-26/03/2021 • Lille
- Module 7 ..... 22-23/04/2021 • Lille
- Module 8 ..... 28/05/2021 • Lille
- Module 9 ..... 25/06/2021 • Lille

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.
Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.
Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation.
Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« MERCI POUR CETTE ORGANISATION TOUJOURS COUSUE MAIN. »
« NOMBREUSES INTERACTIONS AVEC LES PARTICIPANTS SUR DES CAS CONCRETS. »
« GRANDE HAUTEUR DE VUE DES FORMATEURS ET LEUR ENTHOUSIASME, LA QUALITÉ DES DOCUMENTS FOURNIS. »

Formation co-construite avec

RÉSEAU C.U.R.I.E.

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

MODULE 1 : 2 JOURS

Panorama général de la propriété intellectuelle.
Conventions internationales.
Grandes organisations.
L'INPI à votre service.
Bases juridiques : le droit des obligations.

Objectifs pédagogiques :
- Définir la propriété intellectuelle et industrielle ;
- Connaître les conventions internationales et les organisations ;
- Connaître les bases juridiques en matière de droit des obligations.

MODULE 2 : 3 JOURS

Marques, dessins et modèles, propriété littéraire et artistique : acquisition, exploitation, défense des droits.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des marques ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des dessins et modèles ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense du droit d'auteur.

MODULE 3 : 2 JOURS

Brevet français.
Comment est rédigé un brevet ?
Brevetabilité, liberté d'exploitation.
Acquisition des droits.

Objectifs pédagogiques :
- Définir le brevet d'invention et les critères de brevetabilité ;
- Connaître la structure d'un brevet et les informations contenues ;
- Connaître les étapes de la procédure de délivrance en France.

MODULE 4 : 2 JOURS

Extensions et dépendances des droits : brevet européen, PCT.
Défense des droits.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les modalités et conditions de protection à l'étranger ;
- Connaître les modalités de défense des droits conférés par le brevet.

MODULE 5 : 3 JOURS

Sources documentaires. Exploitation des résultats de la veille.
Savoir-faire.
Gestion de portefeuille PI.

Objectifs pédagogiques :
- Savoir utiliser les bases de données ;
- Mobiliser les sources d'information PI ;
- Connaître les modalités de protection et valorisation du savoir-faire ;
- Connaître les bonnes pratiques en matière de gestion de portefeuilles PI.

MODULE 6 : 2 JOURS

Licences et cessions.
Contrats de recherche - développement.
Créations et inventions de salariés.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les bonnes pratiques en matière de :
  - contrat de licence et de cession ;
  - accord de confidentialité ;
  - contrat de recherche et développement ;
- Savoir utiliser les cahiers de laboratoire ;
- Connaître les règles applicables en matière de créations et d'inventions de salariés.

MODULE 7 : 2 JOURS

Management de la PI.
***Licensing out* (points de négociation).**

Objectifs pédagogiques :
- Manager les activités de propriété intellectuelle de l'entreprise (risques, opportunités, coûts) en assurant la gestion du portefeuille de titres de propriété ;
- Sensibiliser et former les collaborateurs à la démarche d'innovation de l'entreprise en intégrant la gestion de la propriété intellectuelle.

MODULE 8 : 1 JOUR

Training à l'examen final à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.

Objectif pédagogique :
- Se préparer à l'évaluation finale.

MODULE 9 : 1 JOUR

Évaluation finale (écrite + orale).

Objectif pédagogique :
- Évaluer les connaissances acquises pendant la formation.

CERTIFICAT

CAB : CERTIFICAT D'ASSISTANT BREVETS

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

LE DROIT DES BREVETS EST MÉCONNU, MAIS EST UN OUTIL ESSENTIEL POUR SOUTENIR L'INNOVATION DANS UN CONTEXTE INDUSTRIEL.

BAPTISTE BORIE
Conseil en Propriété Industrielle, Mandataire agréé près l'OEB, Associé du Cabinet Fedit-Loriot

Passionné par le droit des brevets d'invention, j'aime le vulgariser, l'expliquer et partager mes connaissances pour donner à tous les clés de ce droit si particulier. L'INPI propose des formations d'une qualité et d'une variété remarquables, et c'est un immense plaisir de prendre part à cet enseignement qui apporte autant aux participants qu'aux formateurs.

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST AU CŒUR DE NOMBREUX DOMAINES D'ACTIVITÉS, CRÉATIFS OU INNOVANTS. SAVOIR LA MANIER EST UN ATOUT CERTAIN POUR CELUI QUI SOUHAITE PÉRENNISER SON ENTREPRISE.

CORALINE FAVREL
Avocate spécialiste en propriété intellectuelle, Associée de Lumen Avocats

Avocate au barreau de Lille depuis 7 ans en ce domaine, c'est un réel plaisir que d'animer les formations de l'INPI, sur des thématiques au cœur de nos préoccupations quotidiennes.
Illustrer les notions juridiques avec des dossiers réels et de manière la plus accessible possible, permet aux stagiaires d'être en phase avec les véritables enjeux actuels de la propriété intellectuelle. Ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés.

CONNAÎTRE LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS (PCT) ET SAVOIR UTILISER LES DIFFÉRENTS OUTILS ET OPTIONS EST UNE BASE ESSENTIELLE À L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE D'UNE INVENTION. LE SYSTÈME DU PCT PRÉVOIT DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS AFIN DE SIMPLIFIER LA PROTECTION INTERNATIONALE ; IL FAUT CONNAÎTRE LES OPTIONS AVANT DE DÉVELOPPER SA PROPRE STRATÉGIE.

THOMAS HENNINGER
Administrateur principal à l'information, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Avocat et formateur pour l'OMPI ainsi que pour l'Académie INPI, j'ai toujours autant de plaisir à partager mes connaissances techniques et pratiques du système international des brevets, en particulier les procédures de la demande PCT. J'adore simplifier cette matière assez complexe pour les novices mais également répondre de manière plus approfondie aux questions des plus expérimentés. Le PCT prévoit différents outils, notamment chaque année des développements juridiques et techniques intéressants, et les stratégies des utilisateurs changent au fil du temps ; ainsi il est important de rester au point sur le système du PCT.

CAB : CERTIFICAT D'ASSISTANT BREVETS

CERTIFICAT INPI

PUBLIC

Assistants des services propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseil en propriété industrielle ou d'avocats spécialisés.

OBJECTIFS

- Connaître de manière approfondie les différentes étapes des procédures brevets au niveau national et international ;
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers ;
- Développer autonomie et méthodes de travail.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété industrielle ou une expérience d'un an minimum dans la fonction.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.
Consultants.
Avocats.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu.
Évaluation finale : épreuve écrite et orale.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « OPTIM'CAB ».

DURÉE

13 journées (91h).

TARIF

3 900 euros nets.

DATES & LIEU

SESSION 1
- Module 1 ..... 06-07/01/2020 • Lille
- Module 2 ..... 12-13-14/02/2020 • Lille
- Module 3 ..... 12-13/03/20202 • Lille
- Module 4 ..... 08-09-10/04/2020 • Lille
- Module 5 ..... 14-15/05/2020 • Lille
- Module 6 ..... 19/06/2020 • Lille

SESSION 2
- Module 1 ..... 03-04/09/2020 • Lille
- Module 2 ..... 14-15-16/10/2020 • Lille
- Module 3 ..... 19-20/11/2020 • Lille
- Module 4 ..... 15-16-17/12/2020 • Lille
- Module 5 ..... 14-15/01/2021 • Lille
- Module 6 ..... 05/03/2021 • Lille

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.
Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.
Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation.
Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LES EXERCICES PRATIQUES SONT UN PLUS À CHAQUE ÉTAPE DE LA FORMATION. »
« L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS SONT TRÈS COMPÉTENTS DANS LEUR DOMAINE, DYNAMIQUES ET PÉDAGOGUES. ILS SONT PASSIONNÉS PAR LEUR MÉTIER ET CELA SE RESSENT. »

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

MODULE 1 : 2 JOURS

Le contexte professionnel :
- Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle.
- Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise.
- Organisation professionnelle.
- Organisation judiciaire.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les notions générales du droit de la propriété intellectuelle en France ;
- Identifier les principaux droits de propriété industrielle et les situer au sein du droit français ;
- Comprendre les enjeux de la propriété industrielle pour l'entreprise et identifier les outils à disposition ;
- Connaître les différents modèles d'organisation de la propriété industrielle dans l'entreprise.

MODULE 2 : 3 JOURS

La procédure brevet en France.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les pièces constitutives du dépôt et la phase de dépôt ;
- Maîtriser les phases de réception, recevabilité, autorisation de divulguer ;
- Connaître les phases d'examen administratif et technique ;
- Savoir comment et à quelles conditions rectifier un dossier de demande de brevet ;
- Maîtriser les conséquences de la publication ;
- Maîtriser la phase d'établissement et de réponse au rapport de recherche préliminaire ;
- Maîtriser la phase de délivrance du brevet ;
- Maîtriser les moyens de recours ;
- Connaître le Registre national des brevets ;
- Connaître les procédures de maintien en vigueur des brevets et CCP (règles générales et cas particuliers).

MODULE 3 : 2 JOURS

La procédure internationale selon le PCT.

Objectifs pédagogiques :
- Savoir déposer une demande internationale ;
- Identifier les acteurs et étapes de la phase internationale ;
- Se familiariser avec la recherche internationale ;
- Maîtriser la thématique des modifications d'une demande internationale ;
- Connaître les principales taxes du PCT et délais de paiement ;
- Connaître les principales démarches pour l'ouverture de la phase nationale ;
- Savoir retirer une demande internationale dans les temps.

MODULE 4 : 3 JOURS

La procédure européenne.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les formalités de dépôt d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités de délivrance et de validations d'un brevet EP ;
- Connaître les formalités des inscriptions.
- Savoir calculer un délai et connaître les solutions possibles en cas de non-respect de ce délai ;
- Connaître les formalités de recherche et de publication d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités d'examen d'une demande de brevet EP ;
- Connaître les formalités pour former opposition ;
- Connaître les procédures de limitation, de révocation et de recours.

MODULE 5 : 2 JOURS

Les recherches d'information propriété industrielle.
Training à l'évaluation finale à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les bases de données disponibles et savoir les utiliser ;
- Maîtriser les formalités d'inscription en ligne ;
- Maîtriser les formalités de dépôt électronique auprès des différents offices ;
- Maîtriser les formalités de paiement des annuités en ligne ;
- Se préparer à l'évaluation finale.

MODULE 6 : 1 JOUR

Évaluation finale (écrite + orale).

Objectif pédagogique :
- Évaluer les connaissances acquises pendant la formation.

CERTIFICAT

CAM : CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

EFFECTUER DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE NATIONAL, C'EST INSCRIRE LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE D'UN TITRE ET CELA PERMET DE LE RENDRE OPPOSABLE AUX TIERS. NE PAS LE FAIRE PEUT PARFOIS AVOIR DE LOURDES CONSÉQUENCES, POUR AGIR EN CONTREFAÇON, PAR EXEMPLE.

ELSA JOLY & DOROTHÉE LEVOYE
Examinatrices de titres nationaux,
Département des Données à l'INPI

Nous animons et intervenons au sein des formations de procédures courtes, du CAB et du CAM, avec beaucoup de plaisir chaque année. Présenter et expliquer aux stagiaires, avertis ou inexpérimentés, ce que sont les registres nationaux des marques, des dessins et modèles et des brevets ainsi que le renouvellement des marques, nous permet de faire découvrir un aspect souvent méconnu de l'INPI. Ainsi, échanger avec les stagiaires sur nos pratiques respectives, est à chaque fois agréable, enrichissant et productif. La dynamique de groupe y gagne et, par conséquent, deux sessions au même contenu seront toujours différentes et vivantes.

LA MARQUE EST UN OUTIL JURIDIQUE ET UN ATOUT MARKETING AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE L'ENTREPRISE.

ISABELLE THILL
Conseil en Propriété Industrielle,
Associée au Cabinet Regimbeau

La formation sur la marque internationale du CAM que j'anime avec l'OMPI est unique au sens où elle allie stratégie de protection et astuces pour utiliser au mieux cet outil.
Les séances de training permettent de se préparer à l'examen et d'approfondir ses connaissances en matière de procédures de marques et modèles.

SE FORMER À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, C'EST SÉCURISER LE PATRIMOINE DE SON ENTREPRISE.

ALEXIS GUILLEMIN
Avocat,
Associé au Cabinet Guillemin Flichy

Mon investissement depuis plus de 15 ans au sein de l'Académie INPI est en grande partie suscité par la richesse des échanges et des partages d'expérience qu'offrent ses programmes de formation.
Apporter mon expertise du terrain, celle du contentieux de la propriété intellectuelle, est une manière d'accompagner l'INPI dans sa mission de sensibilisation à la protection et à la valorisation des actifs immatériels de l'entreprise.

LE SYSTÈME DE MADRID PERMET AUX TITULAIRES DE MARQUES DE DEMANDER LA PROTECTION D'UNE MARQUE DANS UNE MULTITUDE DE PAYS MOYENNANT LE DÉPÔT D'UNE SEULE DEMANDE ET DE NE GÉRER QU'UN SEUL ENREGISTREMENT INTERNATIONAL.

MARIE-LAURE DOUAY
Juriste adjointe, Division juridique du système de Madrid,
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

La formation est l'occasion de faire découvrir le système de Madrid aux néophytes ou pour certains d'approfondir leurs connaissances sur ce sujet. Cela permet également aux uns et aux autres de partager leur expérience dans le domaine des marques.

CAM : CERTIFICAT D'ASSISTANT MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

CERTIFICAT INPI

PUBLIC

Assistants des services propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseil en propriété industrielle ou d'avocats spécialisés.

OBJECTIFS

- Connaître de manière approfondie les différentes étapes des procédures marques, dessins & modèles au niveau national et international ;
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers ;
- Développer autonomie et méthodes de travail.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété industrielle ou une expérience d'un an minimum dans la fonction.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.
Consultants.
Avocats.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu.
Évaluation finale : épreuve écrite et orale.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « OPTIM'CAM ».

DURÉE

13 journées (91h).

TARIF

3 900 euros nets.

DATES & LIEU

- Module 1 ..... 03-04/09/2020 • Lille
- Module 2 ..... 07-08-09/10/2020 • Lille
- Module 3 ..... 05-06/11/2020 • Lille
- Module 4 ..... 02-03-04/12/2020 • Lille
- Module 5 ..... 07-08/01/2021 • Lille
- Module 6 ..... 05/02/2021 • Lille

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.
Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.
Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation.
Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« L'EXPÉRIENCE DES FORMATEURS, L'INTERACTION ENTRE FORMATEURS ET PARTICIPANTS. »
« LES CAS CONCRETS EXPOSÉS PAR LES FORMATEURS POUR ILLUSTRER TOUTE LA PARTIE THÉORIQUE. »

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

MODULE 1 : 2 JOURS

Le contexte professionnel :
- Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle.
- Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise.
- Organisation professionnelle.
- Organisation judiciaire.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les notions générales du droit de la propriété intellectuelle en France ;
- Identifier les principaux droits de propriété industrielle et les situer au sein du droit français ;
- Comprendre les enjeux de la propriété industrielle pour l'entreprise et identifier les outils à disposition ;
- Connaître les différents modèles d'organisation de la propriété industrielle dans l'entreprise.

MODULE 2 : 3 JOURS

La procédure marques, dessins et modèles en France.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les conditions de protection et les modalités de dépôt de marque, dessins et modèles en France ;
- Maîtriser les différentes étapes des procédures d'enregistrement et de renouvellement de la marque ;
- Maîtriser les différentes étapes des procédures d'enregistrement et de prorogation du dessin et modèle ;
- Maîtriser la procédure d'opposition ;
- Maîtriser la procédure contentieuse.

MODULE 3 : 2 JOURS

Les procédures marques, dessins et modèles de l'Union européenne.

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les conditions de protection et les modalités de dépôt de la marque en Europe ;
- Connaître les caractéristiques, les procédures de dépôts et l'existence de la marque de l'Union européenne ;
- Connaître les conditions de protection et de dépôt de dessins et modèles communautaires ;
- Connaître la procédure de dépôt d'un dessin et modèle communautaire et savoir remplir les formulaires.

MODULE 4 : 3 JOURS

Les procédures des marques internationales selon le système de Madrid ; des dessins et modèles selon le système de La Haye. Training sur les procédures françaises, européennes et internationales.

Objectifs pédagogiques :
- Comprendre les enjeux de la marque internationale ;
- Maîtriser la procédure de dépôt d'une marque internationale ;
- Connaître le déroulement et les délais de la procédure d'enregistrement internationale ;
- Maîtriser les événements postérieurs à l'enregistrement international (dépendance, désignation, limitations postérieures), l'inscription et le renouvellement.

MODULE 5 : 2 JOURS

Les recherches d'information propriété industrielle. Training à l'évaluation finale à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.

Objectifs pédagogiques :
- Découvrir les outils en ligne de l'INPI ;
- Connaître les bases disponibles et savoir les exploiter ;
- Se préparer à l'évaluation finale.

MODULE 6 : 1 JOUR

Évaluation finale (écrite + orale).

Objectif pédagogique :
- Évaluer les connaissances acquises pendant la formation.

CERTIFICATS

CAB, CAM, CAPI : JOURNÉES OPTIM'

CAB, CAM, CAPI : JOURNÉES OPTIM' ACTUALISER ET DÉVELOPPER ENSEMBLE SES CONNAISSANCES

PUBLIC

Toute personne ayant suivi l'un des certificats :
- Certificat d'Assistant Brevets (CAB) ;
- Certificat d'Assistant Marques, Dessins et Modèles (CAM) ;
- Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle (CAPI).

OBJECTIFS

- Intégrer les points d'actualité à prendre en compte dans la pratique professionnelle ;
- Structurer les connaissances par les réponses apportées aux questionnements relatifs au contenu du certificat suivi ;
- Résoudre des situations pratiques.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir suivi le CAB, le CAM ou le CAPI.

Un formulaire de recueil des attentes est adressé lors de la préinscription. Le renvoi de ce formulaire dûment complété est impératif un mois avant le stage.

PROGRAMME

Évolutions juridiques récentes (Loi Pacte notamment).
Échanges de bonnes pratiques.
Points de vigilance.
Évolution des métiers.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes en propriété industrielle d'entreprises.
Consultants.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et documentaires.
Échanges d'expériences.
Travaux pratiques.
Réponses aux questions des participants :
- Recueil préalable des questions permettant aux intervenants de bâtir le contenu de la journée ;
- Les questions les plus souvent posées seront traitées durant la journée ;
- Les autres questions feront l'objet d'une réponse écrite remise aux participants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 journée (7h).

TARIF

300 euros nets.

+ de détails et inscription
OPTIM' CAM
19/05/2020 à Lille

+ de détails et inscription
OPTIM' CAB
22/09/2020 à Lille

+ de détails et inscription
OPTIM' CAPI
08/12/2020 à Lille

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« COMME TOUJOURS, LES ÉCHANGES DES EXPÉRIENCES, L'APPORT PROFESSIONNEL DES FORMATEURS SONT DES ÉLÉMENTS ENRICHISSANTS. »
« LES FORMATEURS ABORDENT LES POINTS PERTINENTS, DE FAÇON INTÉRESSANTE ET PROFESSIONNELLE, POUR UNE MISE À JOUR OU UN RAPPEL DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES. BONS ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS. »

DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

COMPRENDRE la propriété intellectuelle
ZOOM SUR : la propriété intellectuelle au service de l'entreprise
ZOOM SUR : la propriété intellectuelle au service de la recherche
ZOOM SUR : la propriété intellectuelle dans le domaine du numérique

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE FAIT PARTIE DE NOTRE QUOTIDIEN. LA COMPRENDRE ET SAVOIR S'EN SERVIR EST LA PREMIÈRE ÉTAPE D'UNE BONNE STRATÉGIE.

ÉMILIE GALLOIS
Ingénieur,
Responsable du pôle Électrotechnique-Commande au département des Brevets à l'INPI

Transmettre est une expérience enrichissante, la propriété intellectuelle est une discipline passionnante, le produit des deux ne pouvait être qu'exaltant ! Formatrice depuis 12 ans en droit des brevets et de la propriété intellectuelle, j'en retire des échanges privilégiés avec des publics variés, grâce auxquels nous apprenons mutuellement.

AIDER LES ENTREPRISES À CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTES PROTECTIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PI EST ESSENTIEL POUR LEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

ALEXANDRA BASSO
Chargée d'affaires Propriété Industrielle,
Direction de l'Action économique à l'INPI

Juriste marque à l'INPI depuis plus de 10 ans, j'adore partager avec tous les participants mes connaissances et mon expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ce que j'aime particulièrement, ce sont les échanges qui se créent avec tous les participants, qu'ils soient novices ou non. Ils enrichissent toujours le contenu d'une formation.

DANS UN UNIVERS CONCURRENTIEL MONDIALISÉ, IL EST TRÈS IMPORTANT DE SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

FLORENCE BREGE
Responsable du service des dessins et modèles,
Direction de la propriété industrielle à l'INPI

En rejoignant l'Académie INPI, j'avais envie de partager mon expérience mais aussi l'intérêt que je porte au droit des marques et des dessins et modèles. Formatrice depuis plusieurs années, je transmets mes connaissances en essayant de répondre aux besoins de chaque groupe.

SE FORMER À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST ESSENTIEL POUR COMPRENDRE LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ACTUELS ET ACQUÉRIR DE BONS RÉFLEXES.

PHILIPPE CONAN
Ingénieur Brevets,
Retraité

Formateur à l'IRPI puis à l'INPI depuis plus de dix ans, retraité depuis quelques mois, j'ai plaisir à partager mon expérience acquise en matière de propriété intellectuelle dans deux grandes entreprises (Roussel-UCLAF puis Air Liquide), avec de nouveaux entrants dans ce secteur d'activité.
Ma spécialité est le brevet, mais j'ai une connaissance acquise sur le terrain en matière de contrats qui me permet d'aborder ce sujet de façon pragmatique avec des débutants. J'ai aussi pratiqué la gestion de portefeuilles de brevets et la recherche documentaire.

COMPRENDRE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MIXTE

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection/valorisation des créations et inventions, souhaitant acquérir les bases de la propriété intellectuelle.

OBJECTIFS

- Distinguer les éléments protégeables et non protégeables d'une création ou d'une invention ;
- Identifier les moyens adéquats de protection des différents aspects protégeables d'une création ou d'une invention ;
- Identifier les différentes stratégies de propriété intellectuelle existantes ;
- Connaître les règles applicables en matière de créations et d'inventions de salariés.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Créations/inventions protégeables :
  - Distinguer les œuvres artistiques des inventions et des signes distinctifs ;
  - Distinguer les éléments protégeables des éléments non protégeables au sein d'une création ;
  - Distinguer les éléments protégeables des éléments non protégeables au sein d'une invention.
- Outils de protection :
  - Identifier les différents moyens de protection ;
  - Identifier les critères de protection.
- Intérêts de la propriété intellectuelle :
  - Identifier les différentes utilisations possibles de la propriété intellectuelle ;
  - Identifier les différentes stratégies de propriété intellectuelle possibles.
- Titularité des droits de propriété intellectuelle :
  - Identifier les droits d'un créateur ou d'un inventeur salarié par rapport à son entreprise et inversement.

INTERVENANT

Expert de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalités mixtes :
- *E-learning* (1 module avant formation obligatoire - 3 modules optionnels pour aller plus loin),
- Formation présentielle.

Méthode co-active et méthode co-constructive.
Remise de mémos.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise ».
« Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche ».

DURÉE

1 jour (7h) + 15 minutes pour le module *e-learning* avant la formation (obligatoire) + 15 minutes par module *e-learning* après la formation (facultatifs).

TARIF

650 euros nets.

DATES & LIEU

- 30/01/2020 • Lille
- 31/03/2020 • Lille
- 01/09/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« NOUS NE SOMMES PAS DANS LA THÉORIE MAIS DANS LA RÉALITÉ DE CE QUE NOUS POUVONS VIVRE AU QUOTIDIEN. »

ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

MIXTE

PUBLIC

Acteurs de la vie économique : chefs d'entreprise, chefs de projet, créateurs d'entreprise ...désirant acquérir les bases de la propriété intellectuelle appliquées à l'entreprise.

OBJECTIFS

- Découvrir des notions sur le droit d'auteur, la protection des titres de propriété industrielle en France et à l'étranger et la contrefaçon ;
- Savoir lier la propriété intellectuelle à la vie de l'entreprise en découvrant la veille (en ligne) et les stratégies propres à la propriété industrielle ;
- Connaître les grands principes de la propriété intellectuelle pour en découvrir les bonnes pratiques et pièges à éviter pour une entreprise.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle » ou avoir les connaissances équivalentes.

PROGRAMME

- Les grands principes de la propriété intellectuelle :
  - Retour sur les titres de propriété industrielle (brevet, marque, dessin et modèle) ;
  - Retour sur le droit d'auteur.
- La protection à l'étranger :
  - Étendre sa protection en Europe et à l'international.
- Notions de contrefaçon :
  - Définition et différents actes ;
  - Mesures provisoires ;
  - Sanctions.
- Propriété industrielle et entreprise :
  - La veille et les bases de données. À quoi ça sert ? Comment procéder ?
  - La stratégie PI et la valorisation. Pour quoi ? Comment ?

INTERVENANTS

Spécialiste propriété industrielle en entreprise.
Expert de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalités mixtes :
- *E-learning* (1 module avant formation obligatoire),
- Formation présentielle.

Méthode affirmative, méthode interrogative.
Jeux pédagogiques.
Infographies, vidéos.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« Protéger les brevets : initiation ».
« Protéger les marques : initiation ».
« Protéger le design par les dessins et modèles ».

DURÉE

1 jour (7 h) + 15 minutes pour le module *e-learning* avant la formation (obligatoire).

TARIF

650 euros nets.

DATES & LIEU

- 29/04/2020 • Lille
- 29/09/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LES ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS CONFRONTÉS DIRECTEMENT À DES QUESTIONS PI DANS LEUR VIE PROFESSIONNELLE. »
« LA PERTINENCE ET LES CONNAISSANCES TRÈS POUSSÉES DES FORMATEURS. »

ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA RECHERCHE

MIXTE

PUBLIC

Acteurs de la recherche : chercheurs des secteurs public et privé, nouveaux chargés de valorisation, désirant acquérir les bases de la propriété intellectuelle appliquées à la recherche.

OBJECTIFS

- Pouvoir intégrer la propriété industrielle dans la vie du chercheur ;
- Connaître les règles applicables en matière de titularité des droits ;
- Découvrir les notions sur le *licensing*.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle » ou avoir les connaissances équivalentes.

PROGRAMME

- Retour sur le brevet.
- La propriété industrielle dans le quotidien du chercheur :
  - Sources d'informations ;
  - Cahiers de laboratoire ;
  - Droits du chercheur ;
  - Publications / brevets.
- Focus sur la titularité des droits :
  - Qui ?;
  - Droits et obligations de l'inventeur ;
  - Cas particuliers.
- Valorisation / *Licensing* :
  - Les services compétents / les partenaires.
  - En pratique (À savoir, à éviter).

INTERVENANT

Responsable de valorisation d'un organisme public.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalités mixtes :
- *E-learning* (1 module avant formation obligatoire),
- Formation présentielle.

Méthode affirmative, méthode interrogative.
Jeux pédagogiques.
Infographies.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« Protéger les brevets : initiation ».
« Protéger les brevets : perfectionnement ».
« Protéger les marques : initiation ».
« Protéger le design par les dessins et modèles ».

DURÉE

1 jour (7 h) + 15 minutes pour le module *e-learning* avant formation (obligatoire).

TARIF

650 euros nets.

DATES & LIEU

- 28/04/2020 • Lille
- 22/09/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LE FORMATEUR = SA CONNAISSANCE DU TERRAIN, SON PARTAGE D'EXPÉRIENCE. »

ZOOM SUR : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection des créations dans le domaine du numérique.

OBJECTIFS

- Acquérir les essentiels de la propriété intellectuelle adaptés aux créations numériques ;
- Connaître le cadre juridique relatif à la pratique de l'utilisation de l'outil Internet ;
- Prendre les précautions juridiques nécessaires à la diffusion de contenus.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir quelques notions de base en propriété intellectuelle ou d'avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle ».

PROGRAMME

- Le contexte de la propriété intellectuelle :
  - Bref historique ;
  - Objet de la propriété intellectuelle.
- La protection des œuvres numériques par le droit d'auteur.
- La protection des œuvres numériques par les titres de propriété industrielle.
- Droits et obligations des parties :
  - Régimes juridiques de différentes œuvres ;
  - Contrat de cession de droit.
- Relations avec les tiers : utilisateurs, État et contrefacteurs.

INTERVENANT

Spécialiste propriété industrielle en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« Protéger les brevets : Perfectionnement ».
« Protéger les marques : Perfectionnement ».
« Protéger le design par les dessins et modèles ».
« Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 30/04/2020 • Lille
- 17/09/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« MISE À JOUR DES CONNAISSANCES POUR UN SUJET EN CONSTANTE ÉVOLUTION. »

PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

PROTÉGER LE DESIGN par les dessins et modèles
PROTÉGER LES MARQUES : Initiation
PROTÉGER LES MARQUES : Perfectionnement
ZOOM SUR : Les procédures de la marque française
ZOOM SUR : Les procédures de la marque de l'Union européenne
ZOOM SUR : Les procédures de la marque internationale
MAÎTRISER les outils électroniques de dépôt de marque
MAÎTRISER les outils électroniques de dépôt de dessins et modèles
ZOOM SUR : Le nom de domaine de A à Z
POUR ALLER PLUS LOIN : Protéger le design par le droit d'auteur

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

LES MARQUES CONSTITUENT DES ACTIFS ESSENTIELS POUR LES ENTREPRISES ET IL EST INDISPENSABLE POUR CES DERNIÈRES DE CONNAÎTRE, GRÂCE NOTAMMENT AUX FORMATIONS DE L'INPI, LES MOYENS DE LES DÉFENDRE ET LES CONSÉQUENCES DE LEUR PERTE.

CHRISTOPHE DEGRAVE
Conseil en Propriété Industrielle,
Avocat – Associé au Cabinet @Mark

Formateur agréé auprès de l'INPI depuis 15 ans, j'anime, en coopération avec un formateur de l'INPI, le module « Défense des droits et perte des droits sur les marques ». L'intérêt de cette formation est de donner une première notion des droits conférés par un enregistrement de marque et des raisons et conséquences de leur perte. L'intérêt pour les formateurs comme pour les stagiaires est de s'appuyer sur les textes applicables bien entendu mais également sur l'évolution de la jurisprudence.

PRATIQUER POUR MAÎTRISER LES OUTILS DE DÉPÔT EN LIGNE, C'EST AGIR POUR PROTÉGER SES INNOVATIONS.

CHRYSTELLE CARLIER
STÉPHANIE GALLANT
GIUSEPPE DIMITRI
Assistants information propriété industrielle,
Direction de l'Action économique à l'INPI

C'est dans la continuité de notre métier que nous animons et intervenons au sein de formations courtes, pour assister nos clients dans l'utilisation des services en ligne proposés par l'INPI. Présenter, expliquer avec des stagiaires avertis ou inexpérimentés, est à chaque fois enrichissant et productif. Ces échanges permettent d'apporter des informations adaptées aux besoins des stagiaires dans l'accomplissement de leurs futures formalités.

AXÉES SUR UN VÉRITABLE ÉCHANGE PRATIQUE AVEC VOUS, CES FORMATIONS ONT POUR VOLONTÉ DE VOUS TRANSMETTRE TOUTES LES CLEFS FACILITANT L'OBTENTION ET LA PROTECTION DE VOS MARQUES.

FLORIANE DUFOUR
Juriste,
Département des Marques à l'INPI

Chaque année j'ai le plaisir de vous rencontrer, débutants comme initiés, soucieux d'appréhender les diverses démarches en matière de propriété industrielle. Ces formations, et notamment celles dans le cadre du Certificat d'Assistant Marques – Dessins et Modèles (CAM), sont pour moi l'occasion de partager mon expérience dans le domaine des marques, de leurs procédures d'enregistrement devant l'Institut ou encore la maîtrise des divers outils électroniques mis en place à cette fin.

IL ÉTAIT DEVENU INDISPENSABLE DE PROPOSER UNE FORMATION QUI INITIE LES PARTICIPANTS AUX MULTIPLES ASPECTS DU PILOTAGE DU DOSSIER NOMS DE DOMAINE.

LOÏC DAMILAVILLE
Responsable études et veille marché,
AFNIC (Association Française pour le nommage Internet en coopération)

Les noms de domaine, longtemps considérés comme un « objet juridique non identifié » constituent le prolongement naturel des marques dans l'univers internet. Je pense donc qu'il est essentiel d'en assurer la gestion en cohérence avec celle des marques, en lien étroit avec les besoins de l'entreprise en matière de présence sur internet.

PROTÉGER LE DESIGN PAR LES DESSINS ET MODÈLES

PUBLIC

Juristes, designers, responsables marketing, publicitaires, chefs d'entreprise…

OBJECTIF

• Connaître les dispositions régissant les dessins et modèles au niveau national, international et de l'Union européenne.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir quelques notions de base en propriété industrielle ou d'avoir suivi la formation « Comprendre la propriété intellectuelle ».

PROGRAMME

• La thèse de l'unité de l'art.
• Les dessins et modèles :
- Définition. Caractères particuliers. La nouveauté ;
- Le dépôt, la durée du droit. L'extension des droits.
• Droit de priorité et options possibles de protection à l'étranger
• L'enregistrement international selon l'Arrangement de La Haye :
- Principes généraux. Qui peut déposer ?
- Actes de 1934, de 1960 et de 1999 : pays et règles applicables ;
- Contenu de la demande ;
- Modifications de l'enregistrement international.
• Les dessins ou modèles communautaires :
- Condition, étendue et durée de la protection ;
- Dépôt de la demande et procédure d'enregistrement ;
- Droit du dessin ou modèle communautaire ;
- Effet du dessin ou modèle communautaire ;
- Nullité ;
- Dessins et modèles communautaires comme objet de propriété.

INTERVENANTS

Avocats.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

• 09/06/2020 • Lille
• 20/10/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« ANIMATEURS PROFESSIONNELS ET À L'ÉCOUTE; BEAUCOUP D'EXEMPLES TRÈS CONCRETS QUI PERMETTENT DE COMPRENDRE PLUS RAPIDEMENT. »
« LES POINTS DE DROIT ÉTAIENT CHAQUE FOIS ILLUSTRÉS PAR DES EXEMPLES DE JURISPRUDENCE QUI ONT SUSCITÉ LE DIALOGUE ET L'ENVIE D'APPROFONDIR LE SUJET. »

PROTÉGER LES MARQUES : INITIATION

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection et la valorisation des marques souhaitant acquérir des notions de propriété industrielle.

OBJECTIFS

• Acquérir la terminologie, les notions de base du droit des marques ;
• Maîtriser les notions de base des procédures des marques.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

• Le patrimoine intellectuel de l'entreprise : distinction entre brevet, marque, dessins et modèles.
• Les marques en France :
- La création de la marque ;
- Les conditions de validité d'une marque ;
- La disponibilité de la marque : la recherche d'antériorité ;
- L'acquisition du droit.
• Les marques à l'étranger :
- Le droit de priorité.
- Les dépôts par pays.
- L'Arrangement et le Protocole de Madrid : la marque internationale
- La marque de l'Union européenne.
• Le maintien et la défense du droit.

INTERVENANTS

Avocats.
Conseils en propriété industrielle.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

• 23/01/2020 • Lille
• 10/03/2020 • Lille
• 10/06/2020 • Lille
• 24/11/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« CLARTÉ, CONCISION ET PROFESSIONNALISME DES INTERVENANTS POUR UNE PERSONNE COMME MOI QUI NE CONNAISSAIT RIEN AUX MARQUES. »
« CONTENU BIEN STRUCTURÉ ET BIEN ILLUSTRÉ. »

PROTÉGER LES MARQUES : PERFECTIONNEMENT

PUBLIC

Toute personne maîtrisant les principes généraux du droit des marques, souhaitant se perfectionner en la matière : les chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, avocats, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises…

OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances en droit des marques ;
- Définir des choix stratégiques en matière de marques ;
- Savoir mieux gérer et faire respecter ses droits ;
- Respecter les droits des tiers et mieux coopérer avec les différents acteurs.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire que les participants maîtrisent la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou qu'ils aient suivi la formation « Protéger les marques : Initiation ».

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

- Obtenir une marque en France :
  - Rappel du droit des marques en France ;
  - L'acquisition du droit de marque par le dépôt ;
  - Le maintien du droit : le renouvellement.
- Obtenir une marque à l'étranger :
  - La marque internationale :
    - Présentation générale de la marque internationale ;
    - Le système de Madrid (Arrangement et Protocole).
  - La marque de l'Union européenne :
    - Présentation générale de la marque de l'Union européenne ;
    - Les textes applicables ;
    - La procédure de dépôt ;
  - Dépôts nationaux.
- Gérer un portefeuille marques :
  - Détermination des moyens ;
  - Adoption d'une stratégie.
- Défendre ses droits :
  - Appréciation de la contrefaçon ;
  - Les différentes atteintes à la marque ;
  - La sanction.
- Perte des droits :
  - La déchéance ;
  - La nullité.

INTERVENANTS

Avocats.
Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union européenne ».

DURÉE

3 jours (21h).

TARIF

1 050 euros nets.

DATES & LIEU

- 25-26-27/02/2020 • Lille
- 12-13-14/05/2020 • Lille
- 06-07-08/10/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« FORMATION TRÈS COMPLÈTE QUI PERMET D'ABORDER LES MARQUES SOUS DIFFÉRENTS POINTS DE VUE : EXAMINATEUR ET DÉPOSANT (MANDATAIRE ET ENTREPRISE). »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE FRANÇAISE

PUBLIC

Toute personne ayant à gérer les procédures administratives d'une marque française.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention des droits ;
- Maîtriser le maintien en vigueur des droits ;
- Étudier les objections émises par l'INPI.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou d'avoir suivi la formation « Protéger les marques : Initiation ».

PROGRAMME

- Rappel sur les éléments constitutifs de la marque.
- Les procédures d'acquisition et de maintien du droit.
- La demande d'enregistrement.
- L'examen sur le fond.
- L'examen des observations de tiers.
- L'examen administratif.
- L'examen des oppositions.
- Le renouvellement.
- Le Registre national des marques.

INTERVENANTS

Examinateurs fond et forme de l'INPI.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 25/03/2020 • Lille
- 11/06/2020 • Lille
- 03/12/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LA POSSIBILITÉ D'ÉCHANGER AVEC DES PRATICIENS QUI CONNAISSENT TRÈS BIEN LE SUJET, PRÉSENTENT DES PROBLÉMATIQUES AUXQUELLES ILS ONT ÉTÉ CONFRONTÉS ET COMMENT ILS LES ONT RÉSOLUES. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures administratives de la marque de l'Union européenne.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux d'un dépôt de marque de l'Union européenne ;
- Maîtriser les dispositions réglementaires.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des marques ou d'avoir suivi la formation « Protéger les marques : Initiation ».

PROGRAMME

- Les choix stratégiques de l'entreprise en matière de protection à l'étranger.
- Le contexte réglementaire de la marque de l'Union européenne.
- Analyse du système de la marque de l'Union européenne - textes et pratiques :
  - Le dépôt de la demande ;
  - L'examen de la demande ;
  - Les recherches d'antériorité ;
  - La publication ;
  - Les observations – les oppositions des tiers ;
  - L'enregistrement de la marque ;
  - Les transformations en demandes nationales ;
  - L'exploitation et la perte du droit ;
  - Les procédures de recours ;
  - La défense des droits.
- Intérêt économique de la marque de l'Union européenne.

INTERVENANTS

Avocats.
Juristes en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 26/05/2020 • Lille
- 13/10/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LES INTERVENANTS/FORMATEURS SONT PASSIONNÉS ET PASSIONNANTS. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA MARQUE INTERNATIONALE

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures administratives de la marque internationale.

OBJECTIF

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention et de maintien en vigueur des droits de la marque internationale.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques ou d'avoir suivi la formation « Protéger les marques : Perfectionnement ».

PROGRAMME

- Procédures d'enregistrement international des marques : l'Arrangement et le Protocole de Madrid :
  - Le système de Madrid : deux traités applicables ;
  - L'Arrangement de Madrid ;
  - Le Protocole de Madrid ;
  - Un règlement d'exécution commun.
- La demande internationale :
  - Quel est le traité applicable ?
  - Qui peut déposer ?
  - Où déposer ?
  - Comment déposer ?
  - Le coût ?
  - Travaux pratiques sur formulaires d'enregistrement.
- Les effets de l'enregistrement international :
  - Les refus de protection ;
  - La règle de dépendance ;
  - Les inscriptions ;
  - Les désignations postérieures ;
  - Le renouvellement.
- Les outils documentaires et d'informations.

INTERVENANTS

Juristes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
Spécialistes en droit des marques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 27/05/2020 • Lille
- 08/12/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« APPORTE UNE VISION GLOBALE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES. »

MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE MARQUE

PUBLIC

Personne en charge de la gestion administrative des marques en cabinet ou en entreprise.

OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail des marques ;
- Réaliser un dépôt en ligne de marque ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des marques.

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

- La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail des marques.
- Présentation du portail des marques et ses différentes fonctionnalités.
- Le dépôt en ligne d'une marque :
  - Types de dépôt ;
  - Notion d'intervenants ;
  - Produits et services ;
  - Types de marques ;
  - Options du dépôt (priorité, collective...) ;
  - Paiement ;
  - Récapitulatif ;
  - Les documents réceptionnés après le dépôt.
- La suite du dépôt :
  - Se constituer mandataire ou se rattacher à un dépôt ;
  - Répondre à une objection de l'INPI ;
  - Faire un retrait de marque ;
  - Demander une rectification d'erreur matérielle.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

Gratuit.

DATES & LIEU

- 11/03/2020 • Courbevoie
- 20/10/2020 • Courbevoie

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« FORMATION PRATIQUE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE MARQUE. »

MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE DESSINS ET MODÈLES

PUBLIC

Personne en charge de la gestion administrative des dessins et modèles en cabinet ou en entreprise.

OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail des dessins et modèles ;
- Réaliser un dépôt en ligne de dessins ou modèles ;
- Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des dessins et modèles.

PROGRAMME

- La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail des dessins et modèles.
- Présentation du portail des dessins et modèles et de ses différentes fonctionnalités.
- Le dépôt en ligne d'un dessin ou d'un modèle :
  - Notion d'intervenants ;
  - Désignation ;
  - Représentation des modèles ;
  - Options du dépôt (priorité, extension Polynésie française...) ;
  - Paiement ;
  - Récapitulatif ;
  - Les documents réceptionnés après le dépôt.
- La suite du dépôt :
  - Se constituer mandataire ou se rattacher à un dépôt ;
  - Répondre à une objection de l'INPI ;
  - Faire un retrait d'un dessin ou d'un modèle ;
  - Renoncer à l'ajournement ;
  - Demander une rectification d'erreur matérielle.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

Gratuit.

DATES & LIEU

- 28/05/2020 • Courbevoie
- 25/11/2020 • Courbevoie

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LES ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS UTILISATEURS DE CES OUTILS. »

ZOOM SUR : LE NOM DE DOMAINE DE A À Z

Formation co-construite avec

PUBLIC

Toute personne concernée par les problématiques liées à la gestion des noms de domaine de son entreprise quelle que soit sa fonction : juridique, marketing & communication, digitale, SI, sécurité…

OBJECTIFS

- Acquérir les bases fondamentales permettant de gérer les noms de domaine d'une entreprise en lien avec les différents intervenants sur le dossier ;
- Comprendre l'intérêt de réserver un nom de domaine ;
- Comprendre comment interagissent les différents acteurs ;
- Relier les noms de domaine aux stratégies d'entreprise : identité/marques, présence sur internet, sécurité ;
- Connaître les modalités de dépôts, les bonnes pratiques et les erreurs à ne pas commettre ;
- Savoir gérer un litige, depuis l'évaluation de la situation jusqu'aux différentes options possibles de règlement.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Introduction :
  - Où rencontre-t-on des noms de domaine ?
  - À quoi servent-ils ?
  - Pourquoi sont-ils importants pour l'entreprise ?
- Fonctionnement :
  - Aperçu du fonctionnement technique des noms de domaine (contraintes techniques possibles).
- Les acteurs de l'univers des noms de domaine :
  - Familiarisation avec les différents intervenants dans ce secteur et leurs fonctions (ICANN, registres, bureaux d'enregistrement, titulaires).
- Stratégie de nommage :
  - Quels noms de domaine réserver ?
  - Selon quels critères ?
  - Faire le lien entre ces choix et les autres stratégies d'entreprise (marques, présence sur internet, sécurité…) ?
- Gestion de portefeuille de noms de domaine :
  - Les principes à connaître : bonnes pratiques, erreurs à éviter ;
  - Principes d'organisation de la gestion du dossier en interne.
- Les attaques sur les marques *via* les noms de domaine – les utilisations frauduleuses :
  - Pourquoi est-ce important de protéger les marques en tant que noms de domaine ?
  - Les différents types d'abus. Limites des approches défensives « absolues » ;
  - Solutions possibles.
- Noms de domaine et sécurité :
  - Sécuriser la gestion d'un portefeuille de noms de domaine ;
  - Les différents types d'attaques possibles ciblant les noms de domaine, s'en prémunir.
- Conduite des litiges :
  - Évaluer les tenants et les aboutissants d'une situation potentiellement contentieuse ;
  - Les options possibles.
  - Développement autour des procédures extra-judiciaires mises en œuvre par la plupart des registres (SYRELI, ADR…) et/ou l'OMPI (UDRP, URS).
- Valorisation des noms de domaine :
  - La contribution des noms de domaine à la création de valeur pour l'entreprise.

INTERVENANTS

Expert de l'AFNIC.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Échanges avec les intervenants.
Mise en situation.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 26/03/2020 • Lille
- 15/10/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« TRÈS BONNE MAÎTRISE DU SUJET PAR LE PRATICIEN. »
« BONNE ASSOCIATION THÉORIE/CAS PRATIQUE - LANGAGE CLAIR, PRÉCIS. »

POUR ALLER PLUS LOIN : PROTÉGER LE DESIGN PAR LE DROIT D'AUTEUR

PUBLIC

Juristes, designers, chargés de valoriser les créations d'entreprises industrielles, de commerce ou de services, chefs d'entreprise, responsables marketing, publicitaires, chargés de ressources humaines.

OBJECTIF

- Acquérir la terminologie et les notions de base du droit d'auteur appliquées à la protection du design.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

- Le droit d'auteur : définition et introduction.
- Les conditions de protection.
- La titularité des droits.
- Les droits conférés.
- L'exploitation des droits.
- La défense des droits.
- La protection internationale.

INTERVENANTS

Avocats.
Conseils en propriété industrielle.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « Protéger le design par les dessins et modèles ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 23/09/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR EST RAPIDEMENT MISE EN ÉVIDENCE. »
« BEAUCOUP D'EXEMPLES ET DE JURISPRUDENCE. »

PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

PROTÉGER LES BREVETS : Initiation
PROTÉGER LES BREVETS : Perfectionnement
ZOOM SUR : Les procédures du brevet français
ZOOM SUR : Les procédures du brevet européen
ZOOM SUR : les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - Initiation
MAÎTRISER les outils électroniques de dépôt de brevet

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DE LA PI REND PLUS FORT.

DANIELLE DUBUISSON
Responsable administrative Propriété Industrielle, Cabinet Fedit Loriot

J'aime transmettre et partager mes acquis.
Depuis de nombreuses années j'explique ce « drôle » de métier fort passionnant. Etre formatrice pour l'INPI est aussi l'occasion de rencontres et d'échanges des connaissances, tant du point de vue des participants que des formateurs.

COMPRENDRE CE QU'EST UN BREVET ET À QUOI ÇA SERT, EST ESSENTIEL POUR TOUTE ENTREPRISE, QUELLE QUE SOIT SON ACTIVITÉ.

VÉRONICA GIRAUD
Ingénieur Brevet,
Responsable du pôle Génie Civil/Manutention au département des Brevets à l'INPI

Ce que j'aime, c'est transmettre ! Mes connaissances, mais surtout transmettre mon goût pour la propriété industrielle et pour mon métier.
Lorsque j'anime une formation, en particulier pour les « débutants » dans le domaine de la PI, je mets tout en œuvre pour que les stagiaires repartent en maîtrisant les notions de base et sachent où trouver les informations dont ils auront besoin. Que les stagiaires se débarrassent des préjugés ou des fausses idées que l'on a tous lorsqu'il s'agit d'un domaine que l'on connaît mal.
J'encourage les stagiaires à participer, grâce à des exercices ou des mises en situations, pour vérifier que les informations essentielles sont acquises. J'apprécie lorsqu'ils posent des questions ou s'interpellent entre eux, car l'échange est toujours riche.
À chaque session de formation, je m'adapte à mes interlocuteurs et je me remets en cause pour être au plus près de leurs attentes, même si je suis formatrice depuis de nombreuses années !

ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES DE LA PI POUR INNOVER AVEC SÉRÉNITÉ ET CONSTRUIRE DES BASES SOLIDES À SON DÉVELOPPEMENT.

ÉLODIE DURBIZE
Ingénieur brevets, chargée de missions juridiques, Direction Juridique et Financière à l'INPI

Formatrice en matière de brevetabilité et protection du logiciel pendant plusieurs années, et aujourd'hui formatrice pour l'Académie INPI dans le cadre du Certificat d'Assistant Brevets (CAB) et de la procédure délivrance française de brevets depuis plusieurs années, c'est un vrai plaisir de partager ma passion et mes connaissances des brevets et de continuer à les enrichir grâce aux expériences de chacun.

INNOVATION, CONCURRENCE, COMMUNICATION : JOUEZ LA CARTE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN VOUS APPUYANT SUR LA CONNAISSANCE DE SES FONDEMENTS STRATÉGIQUES.

GUILLAUME DE LA BIGNE
Conseil en Propriété Industrielle, Associé co-gérant Cabinet LLR

Les grands principes de la PI ne sont généralement pas intuitifs. Pour autant, les dispositions qui régissent cette matière sont le fruit de réflexions anciennes et subtiles. C'est toujours un plaisir de transmettre ces connaissances aux nouveaux acteurs participant à l'innovation et à son émulation par la concurrence.

PROTÉGER LES BREVETS : INITIATION

PUBLIC

Toute personne concernée par la protection et la valorisation des brevets d'invention souhaitant acquérir des notions de propriété industrielle.

OBJECTIFS

- Acquérir la terminologie et les notions de base du droit des brevets.
- Maîtriser les procédures brevets.

PRÉREQUIS

Aucun.

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

- Le patrimoine intellectuel des entreprises : distinction entre brevets, marques, dessins et modèles.
- Le brevet d'invention en France :
  - Les critères de brevetabilité ;
  - Les exclusions de la brevetabilité ;
  - L'acquisition du droit.
- Le brevet d'invention à l'étranger :
  - Le droit de priorité ;
  - Les dépôts nationaux ;
  - Le brevet européen ;
  - La demande PCT.
- L'exercice du droit :
  - Contrats ;
  - Défense des droits.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 21/01/2020 • Lille
- 24/03/2020 • Lille
- 16/06/2020 • Lille
- 24/09/2020 • Lille
- 24/11/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LA PRÉSENTATION EST BIEN STRUCTURÉE, AGRÉABLE À SUIVRE. ELLE FACILITE LA COMPRÉHENSION EN METTANT EN LUMIÈRE LES POINTS CLÉS DU BREVET, DU DÉPÔT À LA DÉLIVRANCE. »

PROTÉGER LES BREVETS : PERFECTIONNEMENT

PUBLIC

Toute personne maîtrisant les principes généraux du droit des brevets souhaitant se perfectionner : les chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises…

OBJECTIFS

- Mieux connaître les principes d'obtention des droits en France et à l'étranger ;
- Savoir gérer et faire respecter ses droits ;
- Respecter les droits des tiers et mieux coopérer avec les différents acteurs.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « Protéger les brevets : Initiation ».

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

- Obtenir des droits en France :
  - Les conditions de la brevetabilité ;
  - La demande de brevet : dépôt, rapport de recherche, délivrance ;
  - Les outils de documentation brevets ;
  - Les inventions de salariés ;
  - Travaux pratiques.
- Obtenir des droits à l'étranger :
  - Obtenir un brevet européen ;
  - Déposer une demande PCT ;
  - Obtenir un brevet aux États-Unis ;
  - Spécificités du droit des brevets au Japon.
- Stratégie et respect des droits :
  - L'exploitation des droits ;
  - La gestion d'un portefeuille brevets ;
  - La défense des droits : l'action en contrefaçon ;
  - Étude des brevets concurrents : liberté d'exploitation ;
  - Rôle du conseil en propriété industrielle.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.
Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Vous pouvez compléter cette formation par :
« Zoom sur : Les procédures du brevet français »
« Zoom sur : Les procédures du brevet européen »
« Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – initiation ».

DURÉE

3 jours (21h).

TARIF

1 050 euros nets.

DATES & LIEU

- 04-05-06/02/2020 • Lille
- 03-04-05/03/2020 • Lille
- 21-22-23/04/2020 • Lille
- 23-24-25/06/2020 • Lille
- 08-09-10/09/2020 • Lille
- 17-18-19/11/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« L'EXPÉRIENCE ET L'ENVIE DES FORMATEURS DE PARTAGER. »
« LES EXEMPLES CONCRETS APPORTÉS PAR LES FORMATEURS, LA RICHESSE DES INFORMATIONS REÇUES. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DU BREVET FRANÇAIS

PUBLIC

Toute personne ayant à gérer les procédures administratives d'un brevet français.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des procédures administratives d'obtention des droits d'un brevet français
- Maîtriser le maintien en vigueur des droits ;
- Étudier les objections émises par l'INPI.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « Protéger les brevets : Initiation ».

PROGRAMME

Les mesures de la loi PACTE seront abordées au fur et à mesure de leur mise en application.

- Les connaissances de base.
- La préparation du dépôt.
- Les formalités de dépôt.
- La régularité de la demande.
- Les modifications.
- Le rapport de recherche.
- Les formalités de délivrance.
- Les recours.
- Le maintien en vigueur du titre.
- Les erreurs à éviter.
- Le registre national des brevets.
- Travaux pratiques.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« Zoom sur : Les procédures du brevet européen »
« Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – initiation ».

DURÉE

2 jours (14h).

TARIF

700 euros nets.

DATES & LIEU

- 01-02/04/2020 • Lille
- 18-19/06/2020 • Lille
- 21-22/10/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LA CLARTÉ DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES ET L'ACCESSIBILITÉ DES FORMATEURS. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DU BREVET EUROPÉEN

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures d'extension et de constitution des droits de brevet par la voie européenne.

OBJECTIF

- Maîtriser les procédures auprès de l'Office européen des brevets (OEB) et en tirer parti.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des brevets et les principes généraux des procédures ou d'avoir suivi l'une des formations suivantes : « Protéger les brevets : Perfectionnement», « Zoom sur : Les procédures du brevet français ».

PROGRAMME

- Procédure de délivrance :
  - L'Office européen des brevets (OEB) et la Convention sur le brevet européen (CBE) ;
  - Les critères de brevetabilité ;
  - Le dépôt de la demande ;
  - Les pièces de la demande ;
  - Les délais et taxes ;
  - La publication ;
  - Cas pratique : compléter une requête en délivrance.
- Après la publication de la demande :
  - L'examen ;
  - La délivrance ;
  - La procédure d'opposition ;
  - Les décisions de l'OEB susceptibles de recours ;
  - La validation du brevet européen, le dépôt des traductions ;
  - Le recours en restauration des droits ;
  - La validation du brevet unitaire.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle.
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.
Responsables de service gestion administrative d'entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :
« Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – initiation ».

DURÉE

2 jours (14h).

TARIF

700 euros nets.

DATES & LIEU

- 05-06/05/2020 • Lille
- 13-14/10/2020 • Lille
- 01-02/12/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« C'EST LA PURE RÉALITÉ TERRAIN, DIRECTEMENT APPLICABLE. »

ZOOM SUR : LES PROCÉDURES DE LA DEMANDE INTERNATIONALE DE BREVET (PCT) - INITIATION

PUBLIC

Toute personne amenée à gérer les procédures PCT.

OBJECTIF

• Maîtriser les procédures administratives PCT.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit français des brevets et les principes généraux des procédures européennes et PCT ou d'avoir suivi l'une des formations suivantes : « Protéger les brevets : Perfectionnement », « Zoom sur : Les procédures du brevet français ».

PROGRAMME

• Introduction générale au PCT.
• Les données essentielles du PCT.
• Le dépôt de la demande internationale :
  - Les pièces de la demande ;
  - Le paiement des taxes ;
  - Les notifications d'irrégularité.
• Les tâches de l'office récepteur.
• Le bureau international en tant qu'office récepteur.
• La recherche internationale.
• Exercices pratiques.
• La demande d'examen préliminaire internationale.
• L'examen préliminaire international par l'OEB.
• L'ouverture des phases nationales ou régionales.

INTERVENANTS

Juristes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
Spécialistes propriété industrielle en entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques.
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation : « Zoom sur : Les procédures de demande internationale de brevet (PCT) – perfectionnement » (Voir formation IEEPI).

DURÉE

2 jours (14h).

TARIF

700 euros nets.

DATES & LIEU

• 17-18/03/2020 • Lille
• 15-16/09/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LES EXPÉRIENCES ET LES COMPÉTENCES DES FORMATEURS ONT SU RENDRE ABORDABLE UN SUJET QUI PEUT ÊTRE TRÈS COMPLIQUÉ. »

MAÎTRISER LES OUTILS ÉLECTRONIQUES DE DÉPÔT DE BREVET

PUBLIC

Personne en charge de la gestion administrative des brevets en cabinet ou en entreprise.

OBJECTIFS

• Se familiariser avec le portail des brevets ;
• Réaliser un dépôt en ligne de brevet ;
• Suivre et intervenir dans une procédure de dépôt.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets.

PROGRAMME

• La création et la gestion d'un compte pour accéder au portail des brevets.
• Présentation du portail des brevets et ses différentes fonctionnalités.
• Le dépôt en ligne d'un brevet :
  - Notion d'intervenants ;
  - Données bibliographiques;
  - Importation automatisée des données bibliographiques ;
  - Préparation du contenu de la demande ;
  - Paiement ;
  - Récapitulatif ;
  - Les documents réceptionnés après le dépôt.
• La suite du dépôt :
  - Répondre à un rapport de recherche ;
  - Répondre à une objection de l'INPI ;
  - Payer les annuités.

INTERVENANTS

Experts de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques remis aux stagiaires.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (6h).

TARIF

Gratuit.

DATES & LIEU

• 19/03/2020 • Courbevoie
• 26/11/2020 • Courbevoie

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LES ÉCHANGES ENTRE PARTICIPANTS UTILISATEURS DE CES OUTILS. »
« LES PRÉSENTATIONS ET LA BASE TEST NOUS ONT PERMIS DE NOUS EXERCER. »

DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES MISES EN ŒUVRE PAR L'IEEPI

IEEPI
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CONTACT IEEPI

Rolande SCHERER
Tél. : 03 88 65 50 29
Email : ieepi@ieepi.org

Plus d'informations sur : www.ieepi.org

PROCÉDURES DE DEMANDE INTERNATIONALE DE BREVET (PCT) - PERFECTIONNEMENT

PUBLIC

Public expérimenté : le personnel administratif des cabinets de propriété industrielle, des cabinets d'avocats et des services de propriété industrielle des entreprises.

OBJECTIF

- Développer les procédures PCT devant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

PRÉREQUIS

Avoir une expérience de plusieurs années de la pratique des dépôts selon le PCT.

de détails et inscription

BREVETS ET BIOTECHNOLOGIES : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ACTUALITÉS

PUBLIC

Responsables PI, spécialistes industriels, chargés de valorisation, conseils en propriété industrielle, avocats.

OBJECTIF

- Analyser les développements récents et les actualités en matière de brevets dans le domaine des Biotechnologies.

PRÉREQUIS

Maîtriser les fondamentaux du droit des brevets.

de détails et inscription

PROTÉGER ET VALORISER LES CRÉATIONS LOGICIELLES

PUBLIC

Collaborateurs d'entreprises TIC, Responsables et chefs de projet informatique, développeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, chargés de valorisation, ingénieurs brevets, conseils en innovation.

OBJECTIF

- Connaître les outils de protection et de valorisation de la Propriété Intellectuelle en matière de créations logicielles.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de la PI.

de détails et inscription

DÉPOSER DES BREVETS ET DÉFENDRE SES DROITS AUX USA

PUBLIC

Toute personne maîtrisant les principes généraux du droit des brevets et souhaitant approfondir ses connaissances : conseils en propriété industrielle, responsables et collaborateurs de services PI, juristes généralistes ou de cabinets spécialisés, avocats...

OBJECTIF

- Expliquer en détail la procédure de dépôt et d'examen des brevets américains et les changements apportés par la réforme « America Invents Act ».

PRÉREQUIS

Maîtriser les fondamentaux du droit des brevets (français et international).

de détails et inscription

RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET

S'INITIER à l'utilisation des bases de données brevets
ÉTABLIR la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet
ÉTABLIR la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet
CONSTRUIRE et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet

TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

AUJOURD'HUI, DANS UN UNIVERS GLOBALISÉ ET TRÈS COMPÉTITIF, LA PI EST L'UN DES SEULS MOYENS POUR LES ENTREPRISES DE PROTÉGER ET DE DÉFENDRE LEURS BIENS IMMATÉRIELS.

SERGE CALISTI
Patent analytics & clearance leader,
General Electric Medical System (Healthcare)

Dans le domaine très spécialisé de la liberté d'exploitation pour lequel peu de formations théoriques sont disponibles, je pense qu'il est utile que des professionnels formalisent et partagent leurs expériences professionnelles. C'est pourquoi j'ai accepté avec plaisir d'assurer des formations dans le cadre de l'Académie INPI.

SAVOIR CONDUIRE UNE RECHERCHE BREVETS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VEILLE CONCURRENTIELLE EFFICACE EST CRUCIAL POUR LE PROFESSIONNEL DE L'INFORMATION BREVETS.

MBOLA RAMANANIRINA
Chargée de Veille Brevets,
Saint Gobain Research Paris

La veille brevets est le cœur de mon métier et depuis quelques années, j'anime une formation dans ce domaine au sein de l'Académie INPI. C'est un aspect de mon métier que j'aime particulièrement car il me permet de partager et d'échanger les bonnes pratiques de la veille brevets avec des participants de divers horizons et aux différents besoins.

S'INITIER À L'UTILISATION DES BASES DE DONNÉES BREVETS

PUBLIC

Toute personne souhaitant s'initier à l'utilisation des bases de données brevets accessibles gratuitement en ligne.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du brevet comme source d'informations ;
- Identifier les informations contenues dans un brevet ;
- Se familiariser avec les principales bases brevets accessibles gratuitement.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir des notions de base sur les brevets ou d'avoir suivi la formation « Protéger les brevets : Initiation ».

PROGRAMME

- Les informations contenues dans un document brevet :
  - Informations bibliographiques (titre, abrégé...) ;
  - Description, revendication, rapport de recherche.
- Les informations liées à la vie du brevet :
  - Sa validité ;
  - Sa propriété.
- Présentation des principales bases de données brevets en accès gratuit :
  - Base Brevets de l'INPI ;
  - Base Espacenet et le Registre européen de l'OEB ;
  - Base Patentscope de l'OMPI.
- Présentation des classifications techniques de brevets :
  - Classification Internationale des Brevets (CIB) ;
  - Classification Coopérative des Brevets (CPC).
- Travaux pratiques :
  - Interroger des bases de données présentées ;
  - Retrouver les informations clés d'un brevet.

INTERVENANT

Expert de l'INPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉS

Pour compléter cette formation :
« Établir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet ».
« Établir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet ».
« Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet ».

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATES & LIEU

- 03/06/2020 • Lille
- 09/12/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LE CONTENU CORRESPONDAIT PARFAITEMENT À MES BESOINS. »
« BON APPRENTISSAGE DES MÉTHODES DE RECHERCHES DE BREVETS. »

ÉTABLIR LA NOUVEAUTÉ D'UNE INVENTION GRÂCE À L'INFORMATION BREVET

Formation co-construite avec

CFIB
Club Francophone d'Information Brevet

PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des recherches d'informations dans les bases de données brevets.

OBJECTIFS

- Acquérir la méthodologie de recherche pour établir la nouveauté d'une invention (préalablement au dépôt d'une demande de brevet) ;
- Connaître les autres critères de brevetabilité, dont l'activité inventive.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de connaître les bases théoriques de la recherche brevets, de l'usage des classifications et des sources d'information existantes ou d'avoir suivi l'un de ces stages : « Brevet – perfectionnement », « S'initier à l'utilisation des bases de données brevets ».

PROGRAMME

- Rappel de la notion de brevetabilité.
- Définition de la recherche à réaliser.
- Les informations contenues dans un document brevet :
  - Informations bibliographiques (titre, abrégé...) ;
  - Description, revendication, rapport de recherche.
- Les différentes étapes d'une recherche de brevetabilité sous l'angle nouveauté (+ nuances de l'activité inventive) :
  - Comprendre l'invention (interactions avec le donneur d'ordre) ;
  - Établir une stratégie de recherche pertinente ;
  - Choisir efficacement les sources selon le sujet de recherche ;
  - Mots-clés *versus* classifications et index ;
  - Les bonnes pratiques quant aux itérations et à l'affinement des résultats ;
  - Les écueils les plus courants (0 réponse ≠ invention nouvelle, brevets exotiques...).
- Rapport de recherche interne et synthèse à fournir.
- Exemple de recherche et travaux pratiques.

INTERVENANT

Spécialiste de la recherche d'informations brevets, membre du CFIB.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATE & LIEU

- 20/11/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« LA QUALITÉ DES INTERVENANTS ET DU SUPPORT. »
« LA TRÈS GRANDE EXPÉRIENCE DES FORMATEURS. »
« LE TRAITEMENT D'EXEMPLES TIRÉS DE CAS CONCRETS ET PROFESSIONNELS. »

ÉTABLIR LA LIBERTÉ D'EXPLOITATION ET LA VALIDITÉ GRÂCE À L'INFORMATION BREVET

Formation co-construite avec

CFIB
Club Francophone d'Information Brevet

PUBLIC

Toute personne souhaitant réaliser des recherches d'informations dans les bases de données brevets pour établir la liberté d'exploitation et la validité de brevets : chefs d'entreprise, décideurs, chercheurs, ingénieurs, responsables innovation...

OBJECTIFS

- Réaliser la phase préliminaire de méthodologie de recherche afin de produire les éléments potentiellement gênants à un conseil en PI pour une étude de liberté d'exploitation.
- Réaliser la phase préliminaire de méthodologie de recherche afin de produire les informations légales nécessaires à la détermination par le conseil en PI de la validité d'un brevet.
- Saisir les enjeux de la recherche et de l'étude des brevets identifiés.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de connaître les bases théoriques de la recherche, les enjeux de la liberté d'exploitation et de maîtriser les fondements juridiques de la brevetabilité et de la validité d'un brevet ou d'avoir suivi l'un de ces stages : « Protéger les brevets : Perfectionnement », « S'initier à l'utilisation des bases de données brevets ».

PROGRAMME

- Réaliser un focus sur les méthodologies de recherche en vue de produire un résultat à fin d'analyse.
- Objectifs de la recherche, savoir pourquoi, quand et comment étudier la liberté d'exploitation.
- Les étapes clés d'une recherche de liberté d'exploitation :
  - L'enjeu des interactions avec le conseil en PI durant la phase de recherche ;
  - Bonnes pratiques pour une analyse efficace des revendications de brevet et la maîtrise des variations des différents jeux de revendications d'une famille de brevets ;
  - Importance du choix de la couverture géographique, du calcul de la durée de validité d'un titre selon les juridictions ;
  - Réduction efficace du nombre de documents à passer en revue
  - L'utilisation des outils de recherche professionnels.
- Les étapes clés d'une recherche de validité :
  - Décryptage efficace des statuts légaux ;
  - Les écueils les plus courants dans la recherche de statut légal.
- Le rapport de recherche interne / la synthèse commentée ou non selon les pratiques.
- L'importance des échanges avec le conseil en PI.

INTERVENANT

Spécialiste de la recherche d'informations brevets, membre du CFIB.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATE & LIEU

- 17/06/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« BONS RAPPELS DU LANGAGE DE RECHERCHE DES BREVETS. »
« LES EXERCICES PERMETTENT DE BIEN METTRE EN PRATIQUE LA THÉORIE. »

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UNE VEILLE CONCURRENTIELLE BREVET

Formation co-construite avec

CFIB
Club Francophone d'Information Brevet

PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des recherches d'informations dans les bases de données commerciales (brevets, financières) et sur internet pour mettre en place et conduire une veille concurrentielle.

OBJECTIF

- Mettre en œuvre une méthodologie de recherche et de bonnes pratiques pour une surveillance efficace de l'activité d'un domaine, d'une région, d'un concurrent, d'un marché… au service de l'innovation.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire de maîtriser les outils informatiques, d'avoir des connaissances des bases théoriques de la recherche et des sources d'informations existantes ou d'avoir suivi le stage «S'initier à l'utilisation des bases de données brevets ».

PROGRAMME

- Rappel de l'importance de la surveillance stratégique de l'environnement de l'entreprise.
- Mise en œuvre d'une stratégie selon :
  - Le thème (déposant, domaine technique, scientifique, commercial...) ;
  - Les sources hors des sentiers battus ;
  - Les notions de récurrence ;
  - La validation de la stratégie ;
  - La remise en question périodique ;
- Veille et cartographie.
- Ciblage, diffusion et maintenance.

INTERVENANT

Spécialiste de la veille concurrentielle, membre du CFIB.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.
Exercices pratiques
Échanges avec les intervenants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de fin de formation.

DURÉE

1 jour (7h).

TARIF

350 euros nets.

DATE & LIEU

- 27/11/2020 • Lille

+ de détails et inscription

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

« ANIMATION ET CONDUITE DE LA FORMATION ADAPTÉES AUX ATTENTES DES PARTICIPANTS. »

FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'IEEPI EN 2020

IEEPI
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Institut européen entreprise et propriété intellectuelle (IEEPI) a été créé à l'initiative du ministère de l'Industrie et de l'INPI afin de développer la formation aux aspects économiques et stratégiques de la propriété intellectuelle.

L'IEEPI propose des formations sur l'ensemble du territoire et se caractérise par :

- Son offre de formation novatrice en management et stratégies de la PI ;
- Le niveau élevé d'expertise de ses intervenants ;
- Une pédagogie privilégiant l'interactivité et les mises en situation ;
- Ses cibles variées : entreprises, organismes publics et praticiens de la PI ;
- Ses tarifs préférentiels destinés aux PME, grâce au soutien de l'INPI.

L'IEEPI est certifié ISO 9001 et bénéficie du label OPQF qui garantit la qualité de ses prestations.
Les formations juridiques sont agréées par la CNCPI (formation continue des CPI) et par le CNB (formation continue des avocats).
L'IEEPI est également référencé sur Datadock.

LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'IEEPI

FORMATIONS COURTES

L'IEEPI propose 150 sessions d'un à trois jours sur les thématiques suivantes :

- La PI pour innover ;
- La PI pour protéger ses créations ;
- La PI pour coopérer et valoriser ;
- Manager la PI ;
- Nouvelles technologies.

FORMATIONS SUR MESURE

L'IEEPI propose des formations sur mesure et l'organisation en interne de toutes les sessions issues de son catalogue. Cette prestation vous permet de réaliser une formation spécifiquement adaptée aux besoins de l'entreprise à des coûts optimisés.

FORMATIONS DIPLÔMANTES ET QUALIFIANTES

- Le MASTER 2 SPII « Stratégie de propriété intellectuelle et innovation » délivre en 20 jours une formation complète sur les aspects stratégiques de la PI et de l'innovation. Ce master bénéficie d'un N° CPF (N°307475) ;
- Le Cycle Transferts de Technologie propose un cycle complet de 10 jours (5 modules de 2 jours) sur le transfert de technologies in et out, en partenariat avec le LES France ;
- Le Cycle PI et Licensing des Logiciels propose un cycle complet de 8 jours (4 modules de 2 jours) sur l'exploitation et la valorisation des logiciels, en partenariat avec INRIA.

FORMATIONS À DISTANCE

L'IEEPI a développé une formation *e-learning*, appelé eFormations PI, dorénavant également disponible en anglais. Cette formation, constituée de 5 épisodes de 30 minutes, permet de sensibiliser tout type de public aux problématiques de propriété intellectuelle de manière ludique et opérationnelle. Nous pouvons également développer à la carte des formations *e-learning* pour répondre à des problématiques PI spécifiques.

+ Catalogue complet téléchargeable et inscriptions sur www.ieepi.org

CONTACT IEEPI

Rolande SCHERER
Tél. : 03 88 65 50 29
Email : ieepi@ieepi.org

eFORMATIONS PI

LES ENQUÊTES PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
SERIOUS GAME IEEPI DE DÉCOUVERTE DE LA PI

eformations PI
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PRÉSENTATION

Les eFormations PI sont des formations à distance qui permettent de découvrir de façon ludique et interactive les bases de la propriété intellectuelle.

Accessibles sur **ordinateur, smartphone ou tablette**, elles sont constituées de 5 épisodes indépendants de 30 minutes, faciles à intégrer dans une journée de travail ou lors d'un déplacement.

Au fil de l'épisode, le joueur passe d'une posture de spectateur à celle d'acteur en interagissant avec les personnages, les objets et les notions de PI qui lui sont présentées :

- **La PI : un rôle clé pour l'entreprise** ;
- **Gérer la confidentialité et protéger les secrets** ;
- **Protéger la technique** ;
- **Protéger le marketing et le design** ;
- **Protéger les créations intellectuelles et les logiciels.**

Un **quiz** permet après chaque épisode d'évaluer ses connaissances.

Chaque thématique se conclut par un **débriefing** des bons et mauvais choix du joueur et un récapitulatif des **bonnes pratiques**.

OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de se former aux notions de base de la PI, de manière concrète et interactive.

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Savoir ce qu'est la propriété intellectuelle, à quoi ça sert et son rôle pour l'entreprise ;
- Identifier les savoir-faire, les secrets et les protéger ;
- Connaître les accords de confidentialité ;
- Comprendre le rôle du brevet, les principales étapes de la vie du brevet et le rôle de la veille brevet ;
- Comprendre le rôle d'une marque, des dessins et modèles, du droit d'auteur et avoir les bons réflexes avec un prestataire externe ;
- Appréhender les modes de protection des logiciels et comprendre la complémentarité des différents droits de PI.

+ de détails sur www.eformations.pro

PUBLIC

Tout profil et type de public souhaitant acquérir les notions de base de la PI.

DURÉE

3 heures environ (5 épisodes de 30 minutes environ + quiz).

MODALITÉS ET TARIFS

- Licence à l'unité : à partir de 195 € (tarif dégressif en fonction du nombre).
- Intégration possible dans l'entreprise et possibilité de personnalisation : sur devis (consulter l'IEEPI).

CONTACT IEEPI

Gilles FRIEDRICH
Tél. : 03 88 65 50 29
Email : ieepi@ieepi.org

PLANNING DES FORMATIONS 2020*

*Dates susceptibles de changement - voir calendrier sur www.inpi.fr

Thématiques	Intitulés des formations		Nbre de jours	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2021
CERTIFICATS	CAPI Certificat d'animateur propriété intellectuelle	p.12	18									17-18	21-22-23	26-27		21-22/01 • 24-25-26/02 25-26/03 • 22-23/04 28/05 • 25/06
	CAB Certificat d'assistant brevets (session 1 - Janvier à Juin 2020)	p.16	13	06-07	12-13-14	12-13	08-09-10	14-15	19							
	CAB Certificat d'assistant brevets (session 2 - Septembre 2020 à Mars 2021)	p.16	13									03-04	14-15-16	19-20	15-16-17	14-15/01 • 05/03
	CAM Certificat d'assistant marques, dessins et modèles	p.20	13									03-04	07-08-09	05-06	02-03-04	07-08/01 • 05/02
	OPTIM'CAPI	p.23	1												08	
	OPTIM'CAB	p.23	1									22				
	OPTIM'CAM	p.23	1					19								
DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	Comprendre la propriété intellectuelle	p.26	1	30		31						01				
	Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de l'entreprise	p.27	1				29					29				
	Zoom sur : La propriété intellectuelle au service de la recherche	p.28	1				28					22				
	Zoom sur : La propriété intellectuelle dans le domaine du numérique	p.29	1				30					17				
PROTÉGER LES MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER	Protéger le design par les dessins et modèles	p.32	1						09				20			
	Protéger les marques : Initiation	p.33	1	23		10			10					24		
	Protéger les marques : Perfectionnement	p.34	3		25-26-27			12-13-14					06-07-08			
	Zoom sur : Les procédures de la marque française	p.35	1			25			11						03	
	Zoom sur : Les procédures de la marque de l'Union européenne	p.36	1					26					13			
	Zoom sur : Les procédures de la marque internationale	p.37	1					27							08	
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt de marque	p.38	1			11							20			
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt de dessins & modèles	p.39	1					28						25		
	Zoom sur : Le nom de domaine de A à Z	p.40	1			26							15			
	Pour aller plus loin : Protéger le design par le droit d'auteur	p.41	1									23				
PROTÉGER LES BREVETS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER	Protéger les brevets : Initiation	p.44	1	21		24			16			24		24		
	Protéger les brevets : Perfectionnement	p.45	3		04-05-06	03-04-05	21-22-23		23-24-25			08-09-10		17-18-19		
	Zoom sur : Les procédures du brevet français	p.46	2				01-02		18-19				21-22			
	Zoom sur : Les procédures du brevet européen	p.47	2					05-06					13-14		01-02	
	Zoom sur : Les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - Initiation	p.48	2			17-18						15-16				
	Maîtriser les outils électroniques de dépôt de brevet	p.49	1			19								26		
RECHERCHER ET ANALYSER L'INFORMATION BREVET	S'initier à l'utilisation des bases de données brevets	p.54	1						03						09	
	Établir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet	p.55	1											20		
	Établir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet	p.56	1						17			30				
	Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet	p.57	1											27		

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

en vigueur au 26/07/2019

PRÉAMBULE

L'INPI est un organisme de formation professionnelle dont le siège est établi au 15 rue des minimes CS 50001 - 92677 Courbevoie et dont le numéro de déclaration d'activité est le : 11 92 19605 92. L'INPI développe, propose et dispense des formations inter et intra-entreprise.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la formation Master Class PI, aux formations inter-entreprises et intra-entreprise. L'INPI se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales. Les conditions générales applicables au jour de l'inscription sont consultables sur le site inpi.fr.

INSCRIPTION

Pour la Master Class PI, le bulletin de préinscription est téléchargeable sur inpi.fr. Il sera à envoyer par mail à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription.

Pour les formations au catalogue, toute demande d'inscription doit être effectuée sur le site inpi.fr.
Pour les certificats, la demande d'inscription sera complète et prise en compte avec les documents suivants : un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.
Toute inscription sera considérée comme définitive à réception du règlement (chèque, virement, ou par prélèvement sur le compte client).
L'INPI ne pourra accueillir le stagiaire en formation en l'absence du règlement des frais pédagogiques et de l'exemplaire de la convention signé et revêtu du cachet du client.
Dans le cadre d'un contrat de formation professionnel passé avec un particulier, le stagiaire ne sera accepté en formation qu'à réception par l'INPI de ce contrat signé et du versement de 30 % des frais pédagogiques, le solde pouvant être réglé à l'issue de la formation.

PRIX

Les montants des frais pédagogiques figurent sur le site inpi.fr.
Pour les formations au catalogue et la Master Class PI, une partie ou l'ensemble des frais pédagogiques peut être pris en charge dans le cadre de conventions de partenariat le stipulant expressément, sous réserve des conditions prévues dans ces conventions.
Pour les formations prévues au catalogue, à l'exception des formations certifiantes, l'INPI accorde d'office une réduction de 30% aux personnes suivantes :

- Établissements publics et consulaires chargés de relayer l'information en matière de propriété industrielle
- Établissements de recherche publique
- Incubateurs
- Direction Générale des Entreprises
- Bpifrance
- Structures de gouvernance des pôles de compétitivité
- Enseignants
- Etudiants
- Demandeurs d'emploi

Les formations sur-mesure font l'objet d'un devis personnalisé.
Pour la Master Class PI, le prix indiqué couvre la présence de deux participants maximum lors des ateliers collectifs. Les ateliers personnalisés ne sont pas soumis à cette restriction puisqu'ils sont organisés dans les locaux du client, ou sur demande de ce dernier, dans les locaux de l'INPI.
Les déjeuners, des ateliers collectifs pour la Master Class PI, et pour les formations, sont pris en charge par l'INPI.

PAIEMENT

Les prix sont établis nets de taxe, l'INPI étant un établissement public non assujetti à la TVA.
Le paiement est à effectuer à l'inscription, comptant, au plus tard à la date d'échéance inscrite sur la facture, soit 10 jours ouvrables avant le début de la formation, par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INPI ou par prélèvement sur le compte client ou par virement bancaire. Dans le cadre de votre règlement, il faudra joindre impérativement la référence qui vous sera fournie par l'INPI lors de la validation de la pré-inscription.
Tout paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture donnera lieu à l'application des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40€. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Aucun escompte ne sera accordé. Ci-après les coordonnées bancaires de l'INPI.

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001000008	56	TPPARIS
Identifiant international de compte bancaire – IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0000 856				
BIC : TRPUFRP1				
INPI AGENCE COMPTABLE 15 rue des Minimes CS 50001 92677 Courbevoie Cedex				

Dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle signé avec un particulier, après le délai de rétractation (14 jours), un premier versement d'un montant égal à 30% doit être effectué. Le solde sera réglé à l'issue de la formation, en application de l'article L6353-6 du Code du Travail.
À l'issue de la formation, l'INPI s'engage à transmettre au client les justificatifs de présence.

MODALITÉS PRATIQUES

Les horaires et lieux des formations sont indiqués sur le programme de formation, et le cas échéant, sur les convocations.

En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants et d'apporter les modifications utiles aux programmes.

En l'absence du paiement et d'un exemplaire de la convention signé et revêtu du cachet du client, l'INPI ne pourra accueillir le stagiaire en formation. L'INPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client.

ANNULATION, DÉSISTEMENT OU ABSENCE

Tout désistement à l'initiative du client doit être communiqué par courriel à l'INPI, à l'adresse academie@inpi.fr pour les formations catalogues et à masterclasspi@inpi.fr pour la Master Class PI.

Toute action de formation commencée est due dans son intégralité. Les indemnités restant à la charge du client, en cas de désistement, ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement.

En cas d'annulation par le client

- Plus de 30 jours ouvrés avant le début de la formation : remboursement intégral,
- Entre 30 jours et 10 jours ouvrés avant le début de la formation : remboursement à hauteur de 70% du montant versé,
- Moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun remboursement.

En cas d'absence le jour de la formation, l'ensemble des frais pédagogiques restera dû, et aucun remboursement par l'INPI ne pourra être effectué.

Un remplacement par un autre collaborateur peut être effectué sous conditions (contacter l'INPI). Toute demande doit être adressée à l'INPI par courriel avec mention des coordonnées de la personne remplaçante.

ANNULATION ET REPORT PAR L'INPI

Si le nombre de participants à une session est insuffisant, pour des raisons pédagogiques, l'INPI se réserve le droit d'annuler ou reporter la promotion/formation au plus tard dix jours avant la date de lancement de la formation.

Le client pourra choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

En cas de report par l'INPI, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement si le client ne choisit pas une nouvelle date de formation dans le calendrier.

En cas d'annulation par l'INPI, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'INPI met en œuvre un traitement en vue d'assurer la gestion administrative de vos demandes de formation dans le cadre de sa mission de formation à la propriété industrielle (article L.411-1 1°CPI).
Les informations recueillies par l'INPI (nom, prénom, organisme, courriel, adresse postale, numéro de téléphone) sont toutes obligatoires pour ce traitement.
Elles sont uniquement destinées aux services de l'INPI et stockées sur les serveurs sécurisés de la plateforme LMS de notre sous-traitant dont les serveurs sont situés en Europe. Elles sont conservées par l'INPI pendant toute la durée contractuelle puis jusqu'à trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle.
Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition en vous adressant à academie@inpi.fr. Vous pouvez aussi consulter notre page dédiée à la protection des données personnelles sur le site inpi.fr : www.inpi.fr/fr/donnees-personnelles.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou lors de leur exécution, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le litige sera porté devant les juridictions françaises dont dépend le siège de l'INPI.

inpi.fr | academie@inpi.fr | Suivez INPI France sur

0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel

Organisme de formation professionnelle enregistré
sous le numéro 11 92 19605 92

Datadock